

Image not found or type unknown



Démission d'un co-gérant d'une sarl

Par **csyl29**, le **12/07/2010** à **12:12**

Bonjour, Suite à une mésentente entre les 2 associés de la SARL, un co-gérant a transmis sa démission de la gérance. Y a-t-il une date limite pour répondre à ce courrier ? Le co-gérant restant a-t-il le droit de refuser cette démission ? Quel serait l'impact sur les remboursements de l'achat du bien (restaurant) auprès de la banque ? Avec mes remerciements anticipés